

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2947

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

**ARTICLE 59 BIS A**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° À la seconde phrase du douzième alinéa du même article L. 822-1, le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « neuvième ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.